

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Adhésion à l'association nationale des élus des territoires touristiques (ANETT)

Séance du 24 mars 2022

Convocation du 18 mars 2022

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-huit mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Monique Pourcelot par Mme Chantal Brault,
M. Théophile Touny par M. Philippe Tastes,
Mme Sakina Bohu par M. Frédéric Guermann

Secrétaire de séance :

M. Numa Isnard

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 24 mars 2022

OBJET : Adhésion à l'association nationale des élus des territoires touristiques (ANETT)

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Sylvie Bléry-Touchet,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de pouvoir bénéficier de l'expertise de l'ANETT (association nationale des élus des territoires touristiques),

Considérant les modalités d'adhésion à l'association,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby)

(M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard ne participent pas au vote)

DECIDE d'adhérer à l'ANETT (association nationale des élus des territoires touristiques) dont le siège social est situé 47 quai d'Orsay 75007 Paris.

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

PRECISE que le montant de l'adhésion sera inscrit au budget des exercices concernés

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Milijje Lant